

Qualité de l'essence et des carburants diesel

1996/0163(COD) - 17/02/1998

Le rapporteur a rompu une lance en faveur de la qualité des carburants: elle a notamment dénoncé l'utilisation du diesel, qui constitue un danger pour la santé, et a demandé que l'on consacre des investissements aux technologies "propres". Le commissaire Papoutsis a estimé qu'il est trop tôt pour donner des indications précises sur les normes qui devront être adoptées en 2005. En rappelant que l'Union dispose d'un cadre pour des incitations fiscales en faveur de voitures "propres", il s'est déclaré favorable à l'interdiction en l'an 2000 de l'essence plombée dans toute la Communauté, pourvu que certains Etats membres bénéficient d'une exemption pour pouvoir adapter leurs nombreux véhicules roulant encore à l'essence plombée. Enfin, il s'est montré d'accord sur les amendements suivants: 11, 13, 14.2, 17, 23.3 et 4, 24.1; par contre, il a rejeté tous les autres amendements.